

Stratégie régionale en faveur du dialogue sciences-société 2023-2028

■ Session du 13/12/2022

■ Avis présenté par M. Christian ROBLEDO au nom de la Commission « Economie, Emploi, Recherche, Innovation ».

Entendues les interventions de Jean-Yves TESSIER (CFDT), Marie MEZIERE-FORTIN (au nom du groupe Environnement), Anne BLANCHE (MEDEF), Monique RENAUD (CGT-FO), Christophe BESNARD (CGT), Olivier MORIN (CPME),

Entendue l'intervention de Mme Samia SOULTANI-VIGNERON, Vice-Présidente du Conseil régional déléguée à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ».

73 votants. 70 pour, 2 abstentions, 1 contre.

Contexte

Compétente depuis 2013 dans l'animation et la coordination de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI), la Région a mis en œuvre sa première stratégie CSTI en 2018, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à fin 2022.

Dans la lignée de la stratégie 2018-2022, la Région présente une nouvelle stratégie régionale en faveur du dialogue sciences-société pour la période 2023-2028. Cette stratégie porte de nouvelles ambitions, en cohérence avec le schéma régional d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (SRESI) 2021-2027.

Saisi par la Présidente de Région, le CESER a rendu une contribution en octobre 2022 qui émet des constats et préconisations sur les outils régionaux de soutien à la mise en œuvre d'un dialogue sciences-société en Pays de la Loire, dans l'objectif d'avoir un effet levier au service des acteurs et des jeunes.

La contribution du CESER adressée en octobre 2022 s'articule autour de 2 axes :

- **Axe 1 : Développer la diffusion de la culture scientifique auprès des jeunes et du grand public**
- **Axe 2 : Renforcer les relations entre les scientifiques et les décideurs publics**

Ces deux axes se déclinent en 10 préconisations dont la plupart ont été reprises dans les 6 objectifs et 13 mesures de la présente stratégie.

Démarche d'élaboration

Afin d'élaborer cette nouvelle stratégie pour le dialogue sciences-société, la Région s'est appuyée sur une large concertation à laquelle le CESER a pris toute sa part. La Présidente de Région a saisi le CESER très amont (dès février 2022) afin de nourrir les pistes d'action. **Le CESER se félicite d'avoir été associé à la réflexion aussi tôt, ce qui lui a permis d'y travailler sereinement et dans un calendrier raisonnable.**

De fait, la stratégie se trouve particulièrement alimentée par les constats et préconisations du CESER. A titre d'illustration, la Région reprend la définition de la CSTI et les enjeux du « dialogue sciences-société » proposés par le CESER dans sa contribution.

Bilan de la stratégie CSTI 2019-2022

Dans le cadre de sa contribution, le CESER avait invité la Région à établir un bilan de la stratégie CSTI 2019-2022. La Région a pris en compte cette remarque en intégrant une synthèse des actions menées sur cette période. En annexe, elle propose un bilan étayé par des indicateurs de suivi et d'évaluation et précise les suites envisagées pour chacune des actions.

Le CESER souligne la qualité de ce bilan qui est documenté. Dans ce cadre, la Région propose une analyse critique des actions réalisées en pointant les acquis et les axes de progrès. Le CESER relève également la pertinence de ce bilan qui fait le lien entre la stratégie précédente (actions mises en place) et la nouvelle stratégie (suites à donner).

Enfin, le CESER apprécie que les indicateurs d'évaluation soient partie intégrante de la nouvelle stratégie. Il souligne l'importance d'en assurer un suivi régulier, avec des échéances et des moyens.

Structuration et priorités de la stratégie 2023-2028

Les principales observations formulées par le CESER dans le cadre de sa contribution sont reprises lisiblement dans les défis et priorités de la stratégie.

Les fils rouges :

La Région a déterminé **3 fils rouges**, représentant des enjeux importants, qui seront déclinés en 6 objectifs et 13 mesures dans la stratégie :

- Egalité femmes-hommes ;
- Esprit critique ;
- Transition écologique

Ces fils rouges convergent avec les préoccupations du CESER.

Dans le cadre de sa contribution, le CESER a particulièrement souligné les enjeux d'égalité femmes-hommes en rappelant que les femmes sont minoritaires dans la plupart des filières et métiers scientifiques (hors santé), techniques et industriels. De même, pour accompagner la transition écologique, le CESER recommandait dans sa contribution d'organiser des débats autour de thématiques qui préoccupent le grand public et qui sont liées au devenir du territoire régional : transitions énergétiques, écologiques et technologiques, évolution des techniques agricoles, nouveaux modèles de production et de consommation...

La priorité donnée aux jeunes :

Dans le cadre de la stratégie, la Région accorde une attention toute particulière aux jeunes afin de leur donner le goût des sciences. Plusieurs mesures sont proposées en ce sens : former et outiller les enseignants à la médiation et à la démarche scientifique, former et outiller les chercheurs pour aller dans les classes, faciliter la rencontre classe-chercheur.

Cette ambition entre en résonance avec les constats et préconisations du CESER qui invitait la Région à mener des actions auprès des jeunes et en particulier des filles.

La territorialisation des actions :

La Région intègre également une ambition visant à faire des Pays de la Loire une terre de sciences en permettant l'accès aux ressources scientifiques dans chaque territoire.

Cela rejoint une préconisation du CESER qui souligne l'enjeu de « mailler l'ensemble du territoire régional en actions de CSTI ». Sur ce point, le CESER réitère l'attention qui doit être portée aux publics faiblement touchés par les actions de CSTI pour des raisons variées : socioculturelles, géographiques et sanitaires.

Les relations entre scientifiques et décideurs publics et privés :

La Région porte l'objectif de renforcer les relations entre les scientifiques et les décideurs publics et privés en reconnaissant que peu d'actions de sensibilisation des décideurs ont pu être initiées dans le cadre de la précédente stratégie.

Cet enjeu est pleinement partagé par le CESER qui en a fait un axe de sa contribution. Le CESER note avec satisfaction que la Région reprenne cette idée. Il se félicite en particulier de la reprise de la préconisation consistant à associer des experts et des scientifiques, désignés par leurs structures d'appartenance à l'élaboration et l'évaluation des politiques régionales.

La mobilisation des chercheurs :

La mise en œuvre de la stratégie reposera pour beaucoup sur l'étroite mobilisation des chercheurs et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui sont des acteurs incontournables du dialogue sciences-société.

Le CESER accueille très favorablement la reconnaissance par la Région de ces acteurs comme des piliers de la nouvelle stratégie. Dans le cadre de sa contribution, il préconise notamment de poursuivre le dispositif visant à demander aux chercheurs ayant bénéficié du soutien financier de la Région de produire un livrable de vulgarisation/médiation.

Gouvernance

La Région précise qu'elle entend inscrire son action en synergie avec les nouvelles mesures nationales (portées par l'Etat), et en cohérence avec sa stratégie Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (2021-2027).

Pour mettre en œuvre et assurer un suivi et une évaluation de la stratégie, elle souligne vouloir organiser un dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés et le « consolider » au niveau institutionnel. Elle compte ainsi associer plusieurs échelles territoriales : Etat/Europe ; Territoires ; société civile (CESER).

La mise en synergie des actions et des différentes échelles de gouvernance est un point d'attention du CESER. Dans le cadre de sa contribution d'octobre 2022, le CESER avait également souligné l'importance d'inscrire la stratégie en cohérence avec les autres stratégies et schémas régionaux ainsi qu'avec les programmes nationaux et européens déployés en région.

Ce faisant, le CESER se réjouit de cette approche consistant à articuler la stratégie régionale « dialogue sciences-société » avec les autres actions régionales ainsi qu'avec celles des autres partenaires (Etat, acteurs de la recherche, collectivités locales).